

# PROCÉDURE CONTRE-EXPERTISE

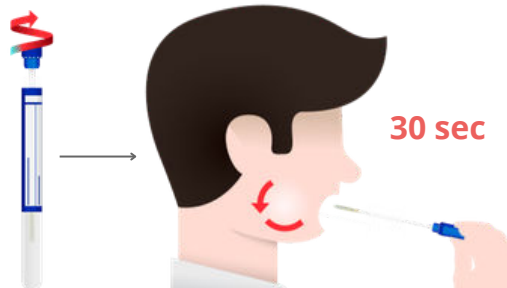
## ÉTAPE 1

En cas de test positif, **attendre 15 à 30 minutes** avant de prélever l'échantillon salivaire.  
*Pendant ce temps, remplissez obligatoirement le formulaire fourni.*



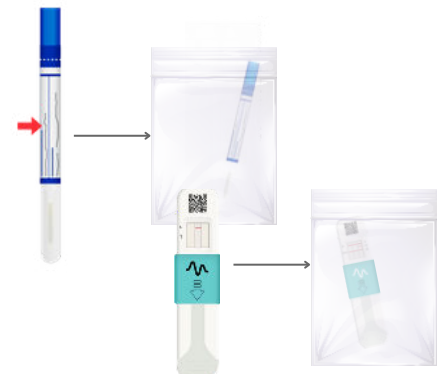
## ÉTAPE 2

Prendre l'écouvillon et frotter **15 secondes sur chaque joue** afin de bien humidifier l'embout.



## ÉTAPE 3

Inscrire **le nom de l'employé sur l'écouvillon**, le placer dans son sachet. Mettre le test initial dans l'autre sachet fourni.



## ÉTAPE 4

Joindre dans **l'enveloppe scellée**

- le test initial
- l'écouvillon
- le formulaire



## ÉTAPE 5

Mettre l'enveloppe scellée dans la **lettre SERVICES PLUS**.

*Il est recommandé de déposer l'enveloppe de suivi au guichet d'un bureau de poste, de préférence du dimanche au vendredi (hors veilles de jours fériés).*



## ÉTAPE 6

Réception **entre 48h et 72h** au laboratoire de toxicologie.  
Envoi du résultat **le jour-même** de l'analyse.



*L'employeur reçoit un lien sécurisé par email, et pour accéder au résultat, il doit entrer un code de vérification qui lui est envoyé par SMS. Ce processus garantit que seul l'employeur autorisé peut télécharger le document, renforçant ainsi la sécurité des informations.*

*En cas de résultat positif, la mention "Présence de produits illicites" est indiquée. En cas de résultat négatif, la mention "Absence de produits illicites" est affichée.*

*Le salarié reçoit l'analyse complète de ses résultats par courrier postal.*



L'analyse permet de différencier la prise de médicaments **codéines** ou **d'opiacés**. Cependant, la consommation de médicaments à base d'opiacés tels que la **Lamaline** affichera un **résultat positif** similaire à celui de la consommation d'héroïne par le salarié. Le salarié devra donc justifier de sa positivité avec son ordonnance.





MEDISUR  
ma santé en main

# PROCÉDURE CONTRE-EXPERTISE

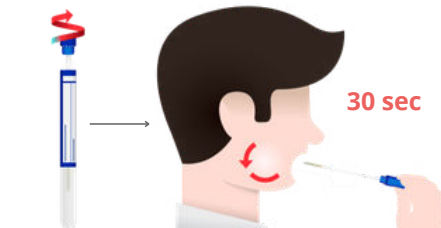
## ÉTAPE 1

En cas de test positif, **attendre 15 à 30 minutes** avant de prélever l'échantillon salivaire.  
*Pendant ce temps, remplissez obligatoirement le formulaire fourni.*



## ÉTAPE 2

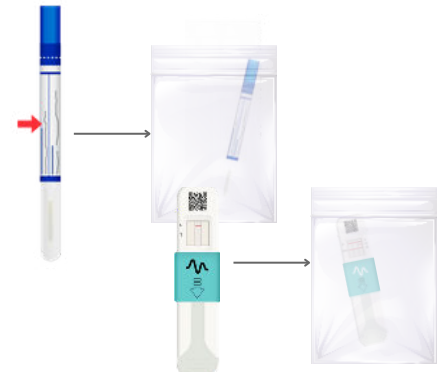
Remettre l'écouvillon au salarié. Celui-ci l'ouvre, puis **frotte l'embout sur les gencives**, puis **sur chaque joue** pendant **15 secondes** afin de bien l'humidifier. **Vérifier la bonne rotation** de l'écouvillon en observant **le mouvement sur les joues** du salarié.



**Le respect strict de cette étape conditionne la bonne fiabilité des analyses.**

## ÉTAPE 3

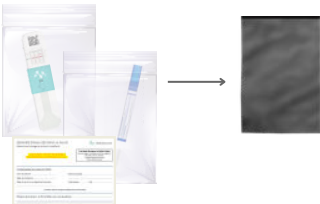
Inscrire **le nom de l'employé sur l'écouvillon**, le placer dans son sachet. Mettre le test initial dans l'autre sachet fourni.



## ÉTAPE 4

Joindre dans **l'enveloppe scellée**

- le test initial
- l'écouvillon
- le formulaire



## ÉTAPE 5

Mettre l'enveloppe scellée dans la **lettre SERVICES PLUS**.  
*Il est recommandé de la poster du dimanche au vendredi (éviter la veille d'un jour férié)*



## ÉTAPE 6

Réception **entre 48h et 72h** au laboratoire de toxicologie. Envoi du résultat **le jour-même** de l'analyse.



L'employeur reçoit un lien sécurisé par email, et pour accéder au résultat, il doit entrer un code de vérification qui lui est envoyé par SMS. Ce processus garantit que seul l'employeur autorisé peut télécharger le document, renforçant ainsi la sécurité des informations.

En cas de résultat positif, la mention "Présence de produits illicites" est indiquée. En cas de résultat négatif, la mention "Absence de produits illicites" est affichée.

Le salarié reçoit l'analyse complète de ses résultats par courrier postal.



L'analyse permet de différencier la prise de médicaments **codéines** ou **d'opiacés**. Cependant, la consommation de médicaments à base d'opiacés tels que la **Lamaline** affichera un **résultat positif** similaire à celui de la consommation d'héroïne par le salarié. Le salarié devra donc justifier de sa positivité avec son ordonnance.



# PROCESSUS CONTRE-EXPERTISE

## 1 En cas de test positif



## 2 Attendre 15 à 30 min

puis prélever l'échantillon salivaire



## 3 Envoi de l'échantillon le jour même

Il est recommandé de le poster du dimanche au vendredi (éviter la veille d'un jour férié)



## 4 Réception J+2/3

Analyse par le laboratoire de toxicologie du CHU de Limoges



## 5 Envoi des résultats le jour de l'analyse

### En cas de résultat positif

Envoi par *mail* "Présence de produits illicites" à l'employeur  
Envoi par *courrier postal* "Analyse complète" au salarié

### En cas de résultat négatif

Envoi par *mail* "Absence de produits illicites" à l'employeur  
Envoi par *courrier postal* "Absence de produits illicites" au salarié

**Le salarié a la possibilité de recevoir les résultats par mail, s'il envoie sa carte d'identité au laboratoire à l'adresse : [toxico.med-leg@chu-limoges.fr](mailto:toxico.med-leg@chu-limoges.fr)**



L'analyse permet de différencier la prise de médicaments **codéines** ou **d'opiacés**. Cependant, la consommation de médicaments à base d'opiacés tels que la **Lamaline** affichera un **résultat positif** similaire à celui de la consommation d'héroïne par le salarié. Le salarié devra donc justifier de sa positivité avec son ordonnance.

